

Sécurité saisonnière

Meilleurs conseils
pour un hiver
plus sûr



Que vous soyez au chaud au coin du feu ou à l'extérieur pour jouer dans la neige, les conseils de sécurité donnés dans le présent dépliant vous aideront, votre famille et vous, à rester en sécurité cet hiver.



TECHNICAL STANDARDS AND SAFETY AUTHORITY

La Technical Standards and Safety Authority (TSSA) publie une série de dépliants saisonniers conçus pour vous aider, votre famille et vous, à rester en sécurité tout en profitant de ce que chaque saison peut vous offrir.

La TSSA est un organisme de sécurité sans but lucratif innovant qui se consacre à améliorer la sécurité du public.

Partout en Ontario, la TSSA réglemente la sécurité des combustibles, des ascenseurs et des escaliers mécaniques, des manèges, des remonte-pentes, des chaudières et des appareils sous pression et des mécaniciens d'exploitation.

Sans frais : 1 877 682-8772

Courriel : customerservices@tssa.org

Site Web de l'organisme : tssa.org

Site Web sur la sécurité du public : safetyinfo.ca

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AVANT TOUT

Étapes pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone (CO)

Le CO représente un danger courant, mais mortel, auquel vous pouvez être exposé à domicile. Suivez les trois étapes ci-dessous pour assurer la sécurité dans votre demeure cet hiver.

1. Éliminez le CO à la source.

- Faites inspecter vos appareils à combustion par un technicien certifié qui travaille pour un entrepreneur en chauffage accrédité auprès de la TSSA.

2. Assurez-vous que votre domicile est doté d'avertisseurs de CO certifiés.

- Ils vous avertiront en cas d'augmentation de la concentration de CO, ce qui *vous donnera le temps de prendre des mesures qui pourraient vous sauver la vie.*
- Installez-les au bon endroit – suivez les instructions du fabricant ou demandez l'aide de votre service d'incendie local. *Un emplacement bien choisi pourrait faire la différence entre la vie et la mort.*

3. Connaissez les symptômes de l'intoxication au CO.

- Ils sont semblables à ceux de la grippe – *nausées, maux de tête, douleurs aux yeux, confusion et somnolence* – sauf qu'il n'y a pas de fièvre.
- En cas de symptômes, faites immédiatement sortir tout le monde, y compris les animaux de compagnie, à l'air frais et appelez le 911 ou votre service d'incendie local.



Votre système de chauffage

Il est important de connaître votre rôle concernant l'entretien de votre système de chauffage.

Faites-le vous-même

- Examinez le système de chauffage pour détecter les signes de détérioration, comme des taches d'eau, de la corrosion ou des fuites.
- Si vous avez un système à air pulsé, nettoyez fréquemment les filtres.
- Gardez la zone à proximité du système de chauffage exempte de matières ou de produits chimiques.
- Assurez-vous que les sorties, notamment celles d'air froid, ne sont pas obstruées.
- Assurez-vous que l'alimentation en air du système de chauffage n'est pas bloquée par un mur, un obstacle ou un élément ajouté au cours de nouvelles rénovations.

Faites appel à un professionnel

- En cas d'arrêt de votre système de chauffage, vérifiez le fusible ou le disjoncteur, l'interrupteur et le thermostat. Si ces dispositifs ne sont pas en cause, appelez un technicien en chauffage.
- Si votre compteur de gaz extérieur est couvert de neige ou de glace, communiquez avec votre fournisseur de combustible.
- Une personne non qualifiée ne doit jamais modifier un systèmes de chauffage.

La sécurité sur les pentes

La plupart des blessures en skis et en planche à neige se produisent lorsque les gens embarquent dans le télésiège ou qu'ils en descendent. Le respect de quelques règles de base peut réduire considérablement les risques.

Embarquer dans le télésiège

- **Regarder** – Surveillez toujours au-dessus de votre épaule le siège qui s'approche.
- **S'asseoir** – Si vous êtes seul, asseyez-vous au milieu du siège.
- **Abaisser** – Abaissez la barre de sécurité dès que les skis ou la planche quittent la neige.

Descendre du télésiège

- **Soulever** – Ne soulevez pas la barre de sécurité avant de voir la pancarte.
- **Se lever** – Écoutez les consignes de l'opérateur et respectez-les en tout temps.
- **Quitter** – Quittez immédiatement la zone d'arrivée.

AGISSEZ

Faites inspecter chaque année tous les appareils à combustion par un technicien certifié par la TSSA. Pour trouver un entrepreneur accrédité auprès de la TSSA dans votre région, consultez le site COSafety.ca. Installez des avertisseurs de monoxyde de carbone et testez-les régulièrement.